

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS109

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 13

Rédiger ainsi l'alinéa 87 :

« ce premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel